



**COMMUNE DE SANNES**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU Mardi 4 Avril 2023 A 18 H 00**

**Président de la séance :** Eve Maurel

**Secrétaire de séance :** Armelle TOUATI

**Membres présents :** Armelle TOUATI, Frédéric AMOURDEDIEU, Thierry RIMBAUD, Céline SAGLIETTO, Claude GARCIN, Bruno PEREZ

**Absents/Pouvoirs :** Paul COPETE pouvoir à Frédéric AMOURDEDIEU, Christelle ORGIAS-MANZONI pouvoir à Eve MAUREL sur les 2 premières délibérations

**Quorum :** présents 8/10 jusqu'à 19h15, puis 9/10 à partir de 19h15

Madame le Maire constate le quorum et annonce les pouvoirs.

Monsieur Paul COPETE a donné son pouvoir à Frédéric AMOURDEDIEU

Madame Christelle ORGIAS-MANZONI sera absente en début de séance et donne son pouvoir à Eve MAUREL jusqu'à son arrivée.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour

Ordre du jour :

- Délibération sur le vote des taux de fiscalité directe locale
- Délibération sur le pacte de gouvernance
- Délibération sur la révision des statuts du Parc Naturel Régional du Luberon
- Délibération sur la convention territoriale globale
- Délibération demande de subvention d'équipement à la région

Divers

L'assemblée délibérante valide l'ordre du jour.

**Délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées**

N° de délibération	Objet	Rapports de présentation	Votes		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
2023-16	Vote des taux de fiscalité directe locale	Document P1259 fournit par la DGFIP Simulation des taux	7	3	1
2023-17	Révision des statuts PNRL	Mail PNRL	9	0	1
2023-18	Pacte de gouvernance	Présentation faite au dernier conseil municipal	7	2	1
2023-19	Convention territoriale globale	Présentation des services de la CAF	10		
2023-20	Demande de subvention d'équipement à la région	Dépenses prévisionnelles Objets de la dépense Montant de la subvention et de l'autofinancement	10	0	0

**Demande de scrutin particulier :**

Oui

Non



Etat scrutin particulier : (nom des votants et sens de leur vote)

### **Teneur des discussions en cours de séance :**

Madame le maire ouvre la séance à 18h00

### **Délibération 2023-16 Vote des taux de fiscalité directe locale**

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale actuellement en vigueur, précise qu'il y a cette année l'augmentation de 7.1% des bases d'imposition décidée par l'Etat et que le conseil municipal retrouve le pouvoir sur les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Madame le Maire propose des simulations de taux et présente l'impact sur des cas concrets. Trois propositions sont faites au conseil municipal, la première en maintenant les taux actuels pour 2023, La seconde avec une légère augmentation et la troisième avec une augmentation équivalente aux dernières années. Les élus demandent une nouvelle simulation avec des taux situés entre 0 et 2%. Après débat, Madame le Maire demande à chaque élu de se prononcer.

0 vote pour le maintien des taux 2022, 3 votes pour un taux de 2%, 7 votes pour une augmentation équivalente aux années précédentes soit environ 4%. C'est donc la proposition suivante qui est adoptées avec 7 VOIX POUR et 3 CONTRE

	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux communal voté 2023	Produit fiscal attendu
Taxe sur foncier bâti	<b>384 900€</b>	28.12%	108 234€
Taxe sur foncier non bâti	<b>37 300€</b>	27.23%	10 157€
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	<b>81 625€</b>	8.88%	7 248€
		Produit fiscal attendu	<b>125 639€</b>

### **Délibération 2023-17 Révision des statuts du PNRL**

Madame le Maire rappelle l'objectif de la révision des statuts du PNRL : « Pour rappel, la révision porte sur la qualification des membres associés qui deviendraient suite à la révision partenaires.

Les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon confèrent aux chambres consulaires la qualité de « membre associé ».

Une récente analyse juridique des services de l'Etat, fondée sur l'article L. 1615-2 du Code général des collectivités territoriales, indique que cette qualité fait perdre aux syndicats de Parc concernés le bénéfice du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Afin d'assurer l'éligibilité du Parc du Luberon à cette recette significative pour les opérations d'investissement, les services de l'Etat suggèrent d'engager une révision des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon.

L'enjeu étant également de maintenir la relation privilégiée du Parc du Luberon avec les chambres consulaires, le projet de statuts révisés propose de leur conférer la qualité de « partenaires ».

Madame le Maire demande aux élus de se prononcer quant à cette révision : 9 VOTE POUR 0 CONTRE et 1 ABSTENTION



## Délibération 2023-18 PACTE DE GOUVERNANCE

Madame le maire rappelle que le projet du pacte de gouvernance proposé par Cotelub a été présenté au précédent conseil municipal et demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur leur adhésion ou non.

Le projet du pacte de gouvernance est adopté à 7 voix POUR 2 CONTRE et 1 abstention

Madame Christelle ORGIAS-MANZONI ayant rejoint l'assemblée, elle récupère donc le pouvoir qu'elle avait transmis à Madame Eve Maurel.

## Délibération 2023-19 Convention territoriale globale

Madame le maire explique que la CAF de Vaucluse propose d'accompagner les collectivités dans les projets de réflexion concernant les sujets suivants : Accès au droits et inclusion numérique, Petite enfance, enfance et jeunesse, handicap et prévention santé, Soutien à la parentalité, Logement et cadre de vie, Vacances loisirs, animation vie sociale. L'objectif de cette convention 2023-2027 est de valoriser et partager une vision globale et transversale du territoire, articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants autour de plusieurs thématiques, optimiser les offres existantes, identifier les complémentarités et les potentialités, renforcer les coopérations entre collectivités, mettre en cohérence l'ensemble des intervenants du territoire.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal après avoir débattu vote à 9 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

## Délibération 2023-20 Demande de subvention d'équipements à la Région

Madame le maire propose au conseil municipal de solliciter, auprès de la Région, une subvention au titre de l'aménagement du territoire, de 12 000 € HT, considérant que l'estimation des dépenses s'élève à 15 600 € HT.

Cette subvention permettra d'équiper la commune en bancs, tables, poubelles extérieures, barrières de sécurité piétons, vitrine d'affichage extérieur, appareil de régulation du son pour la salle polyvalente.

Le plan de financement est présenté ci-après :

ESTIMATION DE LA DEPENSE HT	15 600 €	
SUBVENTION REGION	12 000 €	61.54%
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	6 000 €	38.46%
TVA 20 %	3 900 €	
TOTAL TTC	19 500 €	100%

Madame le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette demande de subvention : VOTE POUR A L'UNANIMITE

Divers :

**Bus Zou sur les chemins communaux** : Suite à la réunion avec la région et la direction de la société Sumian, il a été décidé de laisser les bus emprunter le chemin du moulin à vent tant que le pont d'Ansouis n'est pas réparé malgré les répercussions que cela entraîne sur l'état des enrobés. En effet, l'organisation des transports en commun de la ligne 908 ne peut pas facilement être revue du fait des correspondances avec les autres territoires. Il a donc été négocié qu'à partir du 14 Avril, la ligne 908 ferait un arrêt au rond point du cœur de village pour les personnes voulant se rendre à Cucuron, Ansouis, Pertuis, Cadenet, Cavaillon. Les horaires seront mis à jour sur le site Zou et sur le site internet de la mairie au plus tôt.

**Avancement dossier extension cœur de village** : fin de la phase de consultation le 7/04/2023, suivront l'étude des dossiers, les négociations avec les entreprises si nécessaire et l'attribution du lot. Côté acheteur, l'ensemble des



ements nécessaires à la rédaction des projet de promesse d'achat a été envoyé au Notaire, maitre Fuentes, signature des compromis courant Avril

**Avancement dossier cimetièrè** : règlement terminé et envoyé en relecture au service commun juridique, Etat des lieux des tombes effectué par Armelle, mise à jour des informations administrative en mairie par Christelle. A venir, réalisation du plan du nouveau cimetière par Christelle et Bruno.

Monsieur AMOURDEDIEU réitère sa demande pour trouver une solution chemin des baronnes. En effet, il avait averti que les véhiocules ne pouvant pas se croiser sur cet axe, empiétaient de manière dangeureuse sur l'accotement sud de la voie et son champs en contre bas s'en trouver impacté. Depuis, le talus s'est effondré et il ne peut donc plus accéder à une partie de ses vignes. Madame le Maire s'engage à aller sur place et contactera le service DACT afin de voir qu'elle solution est envisageable pour pallier ce problème.

Madame le Maire clôture la séance à 20h45.

Signature du président :

Signature du secrétaire :